

### 3 - Les livres et éditeurs scolaires

#### 3-1- Qu'est-ce qu'un livre scolaire ?

##### Terminologie et typologie

La terminologie sous laquelle sont désignés les ouvrages scolaires a varié au fil des siècles. Les termes tels que livres de classe, livres d'enseignements, livres scolaires, livres élémentaires, manuels scolaires, ouvrages pédagogiques sont utilisés pour les désigner. Cependant, même s'ils sont employés dans le but de traduire une même réalité, ils ne sont pas synonymes pour autant et comportent des nuances. Il existe donc une véritable confusion dans la désignation de ces ouvrages. Ce qui est encore plus marqué entre la notion de livres scolaires et celle de manuels scolaires.

Cette confusion peut s'expliquer par la complexité du concept de livre scolaire. En effet, ces derniers ne peuvent se réduire aux manuels scolaires puisqu'il existe bien d'autres documents utilisés dans les écoles par des maîtres, des élèves et qui ne sont pas des manuels : les abécédaires, les syllabaires, les recueils, les abrégés, les précis, les grammaires, les cahiers de travaux pratiques, les rudiments, les guides, les méthodes...

Ainsi, dans les définitions récentes des livres scolaires, le choix est fait de les définir selon leurs usages et non par rapport à leur nature. La définition qui semble être la plus juste est donc celle-ci : les livres scolaires sont des "ouvrages imprimés non périodiques conçus dans l'intention de servir à l'enseignement."<sup>1</sup>

La confusion est également entretenue par la proximité de la définition de manuels scolaires qui est définie au départ comme "un ouvrage que l'on tient à la main ou à portée de main" ou comme "un livre qui expose les notions essentielles d'une discipline donnée, à un niveau donné" ou bien encore "les livres destinés explicitement aux classes depuis l'école élémentaire jusqu'à l'université".

Le Décret du 31 août 2004 qui tente de définir la notion de livre scolaire reste également ambigu sur la terminologie : « Sont considérés comme livres scolaires, au sens de l'alinéa 4 de l'article 3 de la loi du 10 août 1981 susvisée, les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles, ainsi que des formations au brevet de technicien supérieur, et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministres concernés. La classe ou le niveau d'enseignement doit être imprimé sur la couverture ou la page de titre de l'ouvrage. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> GIORDANENGO, Claire. *Chapitre 9. La patrimonialisation des livres scolaires : L'exemple de la Bibliothèque Diderot de Lyon*  
In : *La fabrique du patrimoine écrit : Objets, acteurs, usages sociaux* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2020

<sup>2</sup> Décret n° 2004-922 du 31 août 2004 modifiant le décret n° 85-862 du 8 août 1985 pris pour l'application de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 modifiée relative au prix du livre en ce qui concerne les livres scolaires  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000445213>

Aujourd'hui, le terme de manuels scolaires semble s'être généralisé et être plus souvent utilisé que celui de livres scolaires pour désigner l'ensemble des ouvrages servant à l'enseignement.

Les livres scolaires, outils au service de l'enseignement, s'adressent donc aux élèves de tous niveaux, mais ils s'adressent aussi aux enseignants. En effet, cette notion englobe des ouvrages spécifiques à eux comme les livres du maître (guide le professeur sur son enseignement en classe) qui accompagnent de nombreux livres scolaires. Les revues pédagogiques, les méthodes, les plans d'études peuvent aussi être intégrés.

A côté des ouvrages employés en classes, d'autres sont utilisés par les élèves à la maison afin d'accompagner et de compléter son apprentissage, sans forcément servir en classe, ce sont tous les livres parascolaires : éditions de "classiques" par des auteurs étudiés en classe, atlas, dictionnaires, cahiers de vacances, cahiers d'annales (pour préparer le brevet, le bac, les concours), ...

### Missions et caractéristiques

Les livres scolaires sont des ouvrages et des outils essentiels au système scolaire. Les missions qui leur incombent sont donc pédagogiques. Ils doivent assurer la transmission de connaissances, de savoirs et de valeurs.

Dans le cadre de la transmission d'un enseignement, ces ouvrages répondent à 4 fonctions :

- Fonction référentielle : les livres scolaires sont des outils de traductions et d'interprétations de programmes scolaires définis au niveau national par le ministère de l'Instruction publique devenu ministère de l'Education nationale.
- Fonction instrumentale : ces ouvrages participent à l'acquisition de méthodes et de compétences grâce à des exercices, des activités, des méthodes choisies.
- Fonction documentaire : les manuels scolaires fournissent des documents de toutes formes (textuelles, iconographiques) afin de faire travailler chez l'élève une analyse critique, un esprit d'observation, de comparaison, une analyse critique afin qu'il acquière une part d'autonomie dans le travail
- Fonction idéologique et culturelle : les manuels transmettent des valeurs, la culture d'un pays. Ils participent à former une identité et une souveraineté nationales<sup>3</sup>.

L'élève est au centre de son apprentissage. Par les livres scolaires, l'école lui fournit un outil afin de construire lui-même son savoir. Ils permettent également d'établir une certaine uniformité dans le contenu pédagogique à l'échelle nationale. Cependant, dans les manuels, des choix et une hiérarchisation sont opérés devant l'étendue des éléments à enseigner.

Afin de donner à l'enfant l'envie de s'instruire, d'apprendre de nouvelles choses et de l'intéresser aux contenus des leçons, il faut que l'enseignement soit attrayant. C'est ce que tente de faire les manuels scolaires en étant les plus agréables possibles. L'emploi de la couleur va se généraliser : les manuels en noir et blanc vont disparaître au profit de manuels en couleurs (ou avec des teintes). Le recours aux images, photographies, schémas,

---

<sup>3</sup> Choppin, A. (2005). L'édition scolaire française et ses contraintes : une perspective historique, 2005, [http://eda.recherche.parisdescartes.fr/wp-content/uploads/sites/6/2019/03/1\\_1\\_Choppin.pdf](http://eda.recherche.parisdescartes.fr/wp-content/uploads/sites/6/2019/03/1_1_Choppin.pdf)

documents est fréquent voire désormais systématique. De même, ces documents iconographiques peuvent avoir seulement une fonction décorative, mais la plupart du temps, ils ont une visée pédagogique en complétant et illustrant un propos.

Ces livres disposent de beaucoup de titres différents, ce qui est une des caractéristiques particulières de ces ouvrages. Par exemple, en 1888, environ 1 531 titres sont utilisés dans les écoles primaires<sup>4</sup>. Ils ne peuvent donc pas être considérés comme des ouvrages rares. De même, ils sont produits en masse. Ils sont fabriqués en série avec un grand nombre d'exemplaires afin d'être distribués en grande quantité. Sur une période allant de la Révolution française aux années 1959, le nombre de ces ouvrages est estimé de 60 000 à 120 000, surtout au niveau primaire. Ils sont souvent vendus à un prix faible, voire même gratuitement avec la politique des spécimens. Par ce système, les maisons d'édition envoient massivement des manuels, livres scolaires aux enseignants, aux directeurs, aux documentalistes. Les éditeurs font, de cette manière, connaître leurs manuels notamment face à la concurrence.

Par ailleurs, les livres scolaires ne sont pas très anciens. Pour la plupart, ils sont édités entre le XIXe siècle et le XXe siècle, et sont rarement antérieurs au XVIIIe siècle.

### L'Histoire des ouvrages scolaires

Au fil des siècles, les missions et les usages de ces livres scolaires ont pu évoluer. Il en va de même pour la législation et l'édition de ces ouvrages.

L'édition des manuels scolaires peut dépendre de 3 systèmes :

- Editions d'État: l'État y a un grand contrôle. Un seul manuel est autorisé et publié par lui. C'est le cas des anciens pays communistes comme l'URSS ou encore aujourd'hui l'Algérie, la Chine et le Vietnam...
- Système de l'autorisation : des éditeurs privés réalisent les livres scolaires, mais ils doivent être examinés et surtout approuvés par les pouvoirs publics pour être utilisés en classe. L'État établit des listes d'ouvrages autorisés. C'est le cas en Argentine, en Espagne, en Grèce...
- Système de liberté de choix, contrôle d'état a posteriori : C'est le système actuel de la France. Cependant, les pouvoirs publics ne perdent pas leur contrôle pour autant. En France, le ministère de l'Éducation peut interdire un ouvrage " non conforme à la Constitution, à la morale ou aux lois", mais, ce sont surtout les enseignants par le biais des spécimens qui réalisent le contrôle<sup>5</sup>.

En France, ces trois systèmes se sont succédé.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les manuels scolaires étaient surtout réservés à l'éducation des élites. De même, l'enseignement était généralement dispensé par des religieux ou des précepteurs. Il n'y avait pas de manuels types ou uniformes. Les instituteurs

---

<sup>4</sup> GIORDANENGO, Claire. *Chapitre 9. La patrimonialisation des livres scolaires : L'exemple de la Bibliothèque Diderot de Lyon* In : *La fabrique du patrimoine écrit : Objets, acteurs, usages sociaux* [en ligne].

<sup>5</sup> Le manuel scolaire : une tradition républicaine de J. Ferry au début des années 2000, in Les éditeurs de l'éducation (mise en ligne le 26 mars 2018), <https://www.lesediteursdeducation.com/pourquoi-des-manuels-scolaires/une-tradition-republicaine-de-j-ferry-a-nos-jours/>

utilisaient des livres scolaires très variés, voire parfois ils n'en utilisaient pas. Aucune législation n'était mise en place.

Pendant la Révolution française, au-delà d'assurer la transmission des connaissances et des valeurs, les manuels scolaires acquièrent une fonction plus ou moins idéologique. A cette période, les assemblées étaient conscientes de l'importance d'éduquer le peuple afin d'en faire des bons citoyens et, par-delà, du rôle essentiel de l'école et des livres scolaires dans cette mission. Les livres scolaires deviennent donc extrêmement surveillés et encadrés. Le nouveau gouvernement cherche à contrôler les ouvrages utilisés dans les écoles notamment ceux jugés contraires à leurs idéaux. En 1793 (an II), la Convention nationale donne un statut légal aux livres scolaires et charge un Comité d'instruction publique de "présenter les livres élémentaires des connaissances absolument nécessaires pour former les citoyens" et impose d'utiliser exclusivement les livres élémentaires présentés dans la liste<sup>6</sup>. Une édition d'État va ainsi se mettre en place entre 1793 et 1797. Après le rapport de Grégoire, un décret de 1796 met en place un concours pour composer les manuels. A la suite de celui-ci, sept ouvrages sont adoptés comme livres officiels de la République et sont imprimés et distribués aux frais de l'Etat, renforçant son monopole sur l'édition de manuels scolaires. Chaque année, le conseil de l'instruction publique présente une liste de livres au ministère de l'Intérieur dans lequel les instituteurs pourront choisir leurs ouvrages, afin d'empêcher tous les ouvrages constitués d'une morale dangereuse d'être utilisés et pour que les instituteurs dispensent un enseignement tourné vers l'amour de la patrie, de la liberté des arts, de la haine de la tyrannie. La tentative d'uniformisation des livres scolaires est un échec. Les ouvrages étant inconnus pour la plupart des instituteurs, ils les utilisent très peu. Ce principe de livres officiels ne sera plus jamais appliqué en France. Après cette période, la publication des livres scolaires sera à l'initiative privée.

Au XIXe siècle, un changement s'opère avec la formation des états-nations : le système éducatif propose un enseignement uniforme propre à chaque pays. Durant le Consulat, les livres scolaires sont également une préoccupation du gouvernement. En 1802, des commissions d'examen sont créées en littérature, science et mathématiques afin de préparer des programmes d'étude et d'établir des listes d'ouvrages pour les classes de lycées et de collèges<sup>7</sup>. Le système de l'autorisation est mis en place : ainsi, tous les livres ne figurant pas sur les listes d'ouvrages autorisés, établies par les instances compétentes ou qui n'ont pas subi d'examen au préalable, n'obtiennent pas l'autorisation d'être utilisés à l'école comme le précise l'arrêt du ministre Chaptal (4 brumaire an XIII, 27 octobre 1803) "aucun ouvrage ne pourrait être admis dans les écoles publiques, ni porter le titre "à l'usage des lycées ou écoles secondaires", si l'édition n'en avait été faite ou adoptée par les Commissaires-Editeurs"<sup>8</sup>. Les listes sont publiées au bulletin universel de 1809, 1811, 1813. Sous le Consulat, 685 ouvrages étaient autorisés pour les établissements publics<sup>9</sup>.

Le Consulat a peu fait état des écoles primaires. C'est sous la Restauration que des mesures concernant l'enseignement primaire vont être prises. L'ordonnance royale du 29 février 1816 précise que "la commission d'Instruction publique fera les règlements généraux

<sup>6</sup> Article du Décret du 29 frimaire (19 décembre 1793) dit Décret Bouquier

In Choppin Alain. L'histoire des manuels scolaires. Une approche globale. In: *Histoire de l'éducation*. n° 9, 1980. pp. 1-25

<sup>7</sup> Choppin Alain. Le cadre législatif et réglementaire des manuels scolaires. I, De la Révolution à 1939. In: *Histoire de l'éducation*. n° 29, 1986. pp. 21-58.

<sup>8</sup> Article 8 de l'arrêté du ministre Chaptal du 4 brumaire an XIII (27 octobre 1803), in op.cit

<sup>9</sup> Choppin Alain, op cit

sur l'Instruction primaire et indiquera les méthodes à suivre dans cette instruction et les ouvrages dont les maîtres devaient faire usage". Une liste de dix-sept ouvrages est publiée le 8 février 1817. Une commission est mise en place en 1828 afin d'examiner et de faire un rapport sur les ouvrages utilisés en classes de primaire, d'indiquer les livres qui pourraient être faits pour les élèves et les enseignants et enfin, de rédiger les programmes qui serviront d'appui aux futurs manuels. Vingt-deux ouvrages ont été adoptés par cette commission en 1830<sup>10</sup>.

Au milieu du XIXe siècle, plusieurs lois introduisent le principe de la liberté d'enseignement. La loi Guizot du 28 juin 1833 instaure un système dualiste à l'école primaire. D'un côté, dans les écoles privées, un système de veto est mis en place. L'usage de tous les ouvrages, financés par les associations, les particuliers, qui n'ont pas été interdits officiellement sont autorisés dans ces écoles. De l'autre, dans les écoles publiques, le système d'autorisation est conservé et les manuels sont financés par l'état ou les collectivités. Ainsi, tous les manuels n'ayant pas été examinés et autorisés par l'état ne peuvent être utilisés afin d'éliminer tous ceux jugés contraires à la morale et à la Constitution. Ce double système est étendu aux établissements libres du secondaire (autrement dit les établissements privés) par la loi Falloux du 15 mars 1850. Le système d'autorisation dans les établissements publics ne fait pas l'unanimité et rencontre quelques difficultés. C'est pourquoi, le ministre Fortoul expérimente le système à "l'essai préalable" par lequel le ministre peut décider d'introduire des livres scolaires dans un ou plusieurs établissements afin d'être expérimentés dans les classes. Les chefs d'établissements où les ouvrages sont à l'essai envoient des rapports. Les livres selon les rapports peuvent être soumis ou non au conseil impérial pour étudier s'ils doivent être introduits dans l'ensemble des établissements. Ce système aura beaucoup de mal à tenir puisqu'il y a beaucoup d'ouvrages qui arrivent sur le marché et qui passent par cette phase d'essai préalable. De même, le délai pour obtenir l'autorisation est souvent long (de 2 à 4 ans) donc certains éditeurs et auteurs n'attendent pas avant de distribuer leurs ouvrages. De plus, cette autorisation est difficile à obtenir puisqu'un manuel sur dix l'obtient. En 1865, le système "d'essai préalable" prend fin. Par l'arrêté du 11 janvier 1865, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, généralise le système du veto à tout l'enseignement (privé, public, primaire et secondaire). Ce système va globalement perdurer malgré le retour éphémère à plusieurs périodes du système de l'autorisation.

Sous la IIIe République, le ministère de l'Instruction publique semble donner plus de libertés aux enseignants sur les ouvrages qu'ils utilisent ou bien sur leurs méthodes. Le ministre Jules Simon demande aux proviseurs de "faire en sorte que tous les professeurs aient été réunis en assemblée générale ou par groupes dans la quinzaine qui suivra la rentrée des classes (...) Je désire laisser chacun libre de choisir sa méthode, ses livres de classe, et même de faire son règlement particulier, à la seule condition d'en rendre compte à ses collègues et d'obtenir leur approbation"<sup>11</sup>. Un arrêté du 2 juillet 1875 précise cela : chaque année des listes d'ouvrages sont établies dans les lycées, collèges, les écoles normales primaires et les écoles primaires publiques; les professeurs doivent se réunir la première quinzaine d'avril afin de dresser la liste des ouvrages en usage la dernière année et de définir ceux qui pourraient être utilisés dans l'année à venir. Ces listes sont remontées

---

<sup>10</sup> Ibid

<sup>11</sup> Circulaire du 27 septembre 1872

jusqu'au ministère de l'Instruction publique où une commission les examine et dresse une liste d'ouvrages jugés "indignes".

Ferdinand Buisson, directeur de l'Enseignement primaire (1879-1896) va dans un rapport au ministre Jules Ferry en novembre 1879 faire état du mauvais fonctionnement du système mis en place par l'arrêté de 1875 : "Dans près de quatre-vingt départements, aucun examen de livres scolaires n'avait été fait, aucune liste n'avait dressé ou révisé depuis 1876"<sup>12</sup>. Jules Ferry édite donc en 1880 un nouvel arrêté :

"Art 1er : Il est dressé, chaque année et dans chaque département, une liste de livres reconnus propres à être mis en usage dans les écoles primaires publiques élémentaires et supérieures

Art 2 : A cet effet, les instituteurs et institutrices titulaires de chaque canton, réunis en conférence spéciale, établissent, au plus tard dans la première quinzaine du mois de juillet, une liste de livres qu'ils jugent propres à être mis en usage dans les écoles primaires publiques.

Art 3 : Toutes les listes ainsi dressées sont transmises à l'inspecteur d'académie. Une commission, siégeant au chef-lieu du département et composée des inspecteurs primaires, du directeur et de la directrice des écoles normales et des maîtres-adjoints de ces établissements, réunis sous la présidence de l'inspecteur d'académie, révisé les listes cantonales et arrête le catalogue pour le département"<sup>13</sup>.

Chaque département possède donc sa propre liste établie par les instituteurs en conférence cantonale, puis après l'analyse des commissions départementales qui peuvent la compléter. Cette liste est ensuite publiée dans le bulletin départemental de l'Instruction publique du département.

A la fin du XIXe siècle, Jules Ferry favorise le développement de la dimension pédagogique des manuels scolaires. Enfin, un décret du 29 janvier 1890 précise la nature et le nombre d'ouvrages pour les élèves.

A la fin du XIXe et début du XXe siècle, les ouvrages scolaires sont le sujet de deux agitations nommées "**Guerres des manuels scolaires**" : la première entre 1882 et 1883 et la seconde de 1907 à 1910. Les manuels étant les vecteurs idéologiques les plus visibles, ils sont l'objet de tensions.

La première guerre oppose les anticléricaux et l'Eglise. La loi du 28 mars 1882 instituée par Jules Ferry remplace l'instruction religieuse par une instruction morale et civique, ce qui rend l'école véritablement laïque. L'Eglise et les adversaires de la laïcité voient en l'apparition des manuels de morale un danger d'une école sans Dieu. Avant, les manuels essayaient d'être les plus objectifs possible mais avec l'introduction de la morale et du civisme, l'idéologie opportuniste pénètre les manuels. Ainsi, la Sacré Congrégation de l'Index du Vatican met à l'index quatre manuels d'instruction morale et civique dont elle juge le contenu contraire à la pensée catholique : *l'Instruction civique à l'école* de Paul Bert (compare les instructions de la République et l'Ancien régime en dénonçant les abus du roi, des nobles, de l'Eglise), *l'Instruction morale et civique : l'Homme et le citoyen* de Jules Steeg, *l'Instruction morale et civique des jeunes filles* de Madame Henry Gréville et *Éléments d'éducation civique et morale* de Gabriel Compayré. L'Eglise va également menacer les familles des enfants qui fréquentent les écoles où sont utilisés les manuels

<sup>12</sup> Choppin Alain. Le cadre législatif et réglementaire des manuels scolaires. I, De la Révolution à 1939. In: *Histoire de l'éducation*. n° 29, 1986. pp. 21-58.

<sup>13</sup> Arrêté du 16 juin 1880

d'être privés de sacrements. Jules Ferry tente d'apaiser les choses en envoyant une lettre aux instituteurs en décrivant l'enseignement civique et moral, mais il ne remet pas en cause, ni n'interdit les manuels. Les écoles privées, en revanche, vont subir un lourd tribut puisque, par la législation, le Conseil supérieur de l'Instruction publique interdit plusieurs ouvrages catholiques d'histoire, jugés hostiles au régime.

La seconde guerre des manuels a pour cause les lois anticléricales. Elle oppose également les partisans de la laïcité et les catholiques. Ces derniers créent des associations de père de famille pour surveiller les manuels dans les écoles publiques. De l'autre côté, le ministre de l'Instruction publique, Gaston Doumergue, lance des projets de "Défense laïque", le 23 et 30 juin 1908, qui prévoient de faire appliquer la loi du 28 mars 1882, aux pères qui interdisent à leurs enfants de recevoir l'intégrité de l'enseignement obligatoire (y compris les cours de morale et de civique). Cet élément marque véritablement le début de la guerre des manuels. En réaction, le 28 septembre 1909, les cardinaux, les archevêques et évêques de France publient une lettre pastorale dans laquelle ils dénoncent le neutralisme religieux et mettent à l'index quatorze ouvrages d'histoire et de morale, dont *Histoire de France* d'Aulard et Debidour, *Le cours Lucienne* ou encore les *Leçons de morale* d'Albert Bayet. Ce conflit est aussi présent à la chambre des députés : les républicains défendent les ouvrages condamnés par l'Eglise et critiquent les ouvrages d'histoire catholique comme ceux de l'abbé Courval, Gagnol... Pour régler le différend, en 1913, le gouvernement donne la possibilité aux pères de famille de formuler leurs appréciations sur les manuels avant l'établissement des listes départementales puis en 1914, celui de solliciter le ministère de l'Instruction publique pour interdire des ouvrages. Cependant, malgré ces mesures, la seconde guerre des manuels prendra fin avec le début de la Première Guerre mondiale.

La Seconde Guerre mondiale et le régime de Vichy représentent une période complexe pour l'édition de manuels scolaires. En effet, pendant l'occupation, les Allemands examinent chaque ouvrage et censurent les livres et propos qu'ils jugent négatifs sur leur pays et leur armée. De son côté, dès novembre 1940, le régime de Vichy établit, lui aussi, un régime strict et contrôlé des livres scolaires. Il fait disparaître les ouvrages qui contiennent une idéologie jugée trop républicaine dont ceux qualifiés d'antinationaux, les manuels jugés anti-allemands, ou ceux écrits par des auteurs juifs comme Jules Isaac, auteur de manuels d'histoire. Une commission de révision des manuels étudie leur contenu. A la suite de ces examens, le 30 juillet 1940, une première liste de livres scolaires interdits est publiée. Le 3 février 1941, le secrétaire d'état à l'Instruction publique, Jacques Chevalier, mentionne la liste de manuels scolaires interdits par arrêté ministériel. Toutes les disciplines sont concernées par les censures des allemands ou du régime de Vichy : les livres d'arithmétique, de français, de géographie, d'histoire. Par exemple, l'*Histoire de France* de Léon Brossollette de 1937, pour les cours moyens est interdite à cause de passage jugé anti-allemand (massacre des civils de Bazeilles par des Bavares). D'autres mesures sont mises en place à la fin 1941 et en 1943. Au total, 86 ouvrages sont interdits et plus de 250 sont modifiés à la fin de l'occupation. A côté des ouvrages supprimés ou modifiés, d'autres sont publiés pendant cette période. Tous doivent valoriser le Maréchal Pétain comme *La vie du Maréchal Pétain racontée aux enfants de France* de R. Descouens...

Après la guerre, la période entre 1948 et le milieu des années 1960 est prospère pour les livres scolaires. Cependant, dès la fin des années 1960, le rôle pédagogique des manuels est parfois contesté.

Aujourd'hui, le rôle des manuels scolaires est multiple : un support pour les élèves en classe ou à la maison, un document qui sert d'appui au professeur pour préparer ses cours et pendant les cours.

Cependant, depuis quelques années, les livres scolaires et notamment les manuels sont remis en cause pour diverses raisons (poids, format, contenu, coût...). De même, les évolutions récentes de la société et l'apparition du numérique a fait naître un débat sur son intégration dans les classes. L'emploi de manuels numériques à la place des livres papiers se développe considérablement. De nombreuses écoles ont fait ce choix là.

Une question peut alors se poser : Allons-nous vers la disparition des manuels scolaires traditionnels ? Ces ouvrages qui ont encore une réelle utilité ne vont-ils pas perdre cette fonction et devenir de simples éléments patrimoniaux, témoins de méthodes d'enseignement passées ?

### Patrimonialisation des ouvrages scolaires

L'intérêt pour les livres scolaires et plus largement pour le milieu de l'école et de l'éducation est apparu tardivement. Les livres scolaires ont donc mis du temps à être considérés comme des éléments du patrimoine. De même, leurs caractéristiques (production en masse, nombreux titres, date d'édition étant pour la plupart ultérieure au XVIIIe siècle) ont été autant d'éléments qui ont constitué des freins à la considération des livres scolaires comme éléments patrimoniaux. Les livres scolaires sont surtout vus comme des livres du quotidien à visée pédagogique, qui sont vite remplacés.

C'est surtout à partir des années 1950-60, au sortir de la guerre, que l'on commence à s'intéresser au patrimoine scolaire. A partir de ce moment, les ouvrages scolaires commencent à être conservés et à être valorisés. Les historiens s'intéressent à l'histoire de l'éducation et voient dans ces ouvrages de riches documents. Cette décision est notamment influencée par les traumatismes de guerre. L'éducation devient une préoccupation essentielle afin d'éviter des dérives notamment via les manuels.

L'Unesco et le bureau international de l'éducation adoptent en 1959, une résolution pour conserver ces manuels scolaires. Des pays vont aussi se lancer dans la même politique comme la Belgique, l'Allemagne ou des villes comme Tokyo. L'intérêt pour ces ouvrages n'a cessé de croître depuis ces dernières années.

### 3-2- L'édition des livres scolaires

A la fin du XVIIIe et au XIXe siècle, face au développement et à la démocratisation de l'école qui devient obligatoire, de nombreuses maisons d'édition scolaire voient le jour. En 1883, 933 nouveaux titres sont édités contre moins de 200 à la fin du Second Empire. Cependant, ce milieu de l'édition scolaire est relativement fermé puisque son marché est surtout détenu par de grandes maisons d'édition et il est difficile pour de nouveaux éditeurs de s'implanter et de perdurer dans ce secteur d'activité. Il est vrai que l'édition de manuels scolaires demande un travail important pour les éditeurs puisqu'il faut être capable de renouveler régulièrement et rapidement les manuels au gré des changements de programme et de l'évolution du système scolaire.

Les maisons d'éditions scolaires sont en perpétuelle relation avec le ministère de l'Instruction publique, devenu ministère de l'Éducation, notamment par le biais du syndicat national des éditeurs scolaires, afin de se tenir informé des changements de programme. En 2009, les manuels scolaires représentaient 8,8% du chiffre d'affaires de l'édition française, selon le Syndicat national de l'édition.

De même, les auteurs des manuels sont généralement eux-même des enseignants. Pour les écoles primaires, ce ne sont pas les instituteurs qui font les manuels mais des universitaires, des hauts fonctionnaires, des professeurs de lycées.

La neutralité confessionnelle consacre la scission de l'édition des livres scolaires déjà amorcée par les lois Guizot et Falloux. Désormais, les écoles privées et publiques ont des manuels propres.

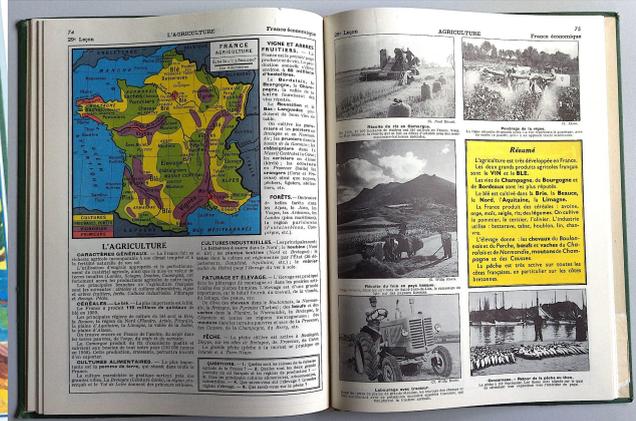
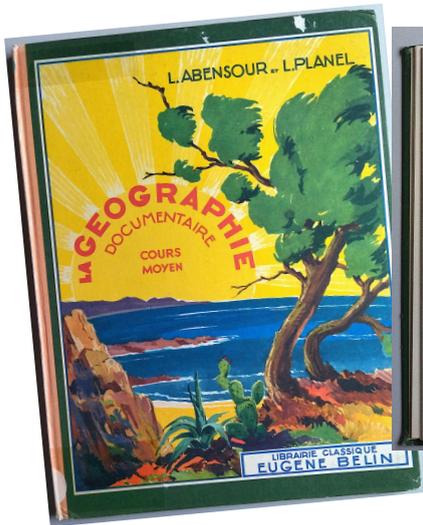
#### Les grandes maisons d'éditions fondées aux XVIIIe et XIXe siècles

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, l'édition scolaire connaît un essor considérable grâce à la généralisation de la scolarisation et à l'introduction de nouvelles disciplines dans l'enseignement primaire. Des éditions historiques, fondées aux XVIIIe et XIXe siècles, sont, aujourd'hui encore, des figures de l'édition scolaire : Belin (1777), Hachette (1826), Delagrave (1865), Hatier (1880), Nathan (1881).

#### **Éditions E. Belin (1777)**

La maison Belin est fondée par François Belin (1748-1808), fils d'instituteur, qui ouvre sa librairie en 1777. Dès ses débuts, la maison Belin se consacre à l'éducation. Elle recevra même le prix du meilleur ouvrage sur l'éducation par l'Académie française pour *Les conversations d'Emilie*, dialogue d'une jeune fille et sa mère. Dès 1820, ses trois fils (Théophile, Léonard-François et Auguste) prennent sa suite et renforcent la spécialisation dans le domaine de l'édition scolaire. En 1826, Auguste rachète la *Librairie classique élémentaire* de Lamennais, spécialisée dans la publication de manuels d'instruction civique et religieuse. De son côté, Léonard-François édite un cours élémentaire d'Histoire naturelle *Le Buffon de la jeunesse* en 1830. La maison publie des livres d'arithmétique et de grammaire dès 1834, des classiques grecs, latins et français à destination des collèges et lycées, et rencontre le succès avec des ouvrages tels que la *Grammaire française* de Letellier, qui fait l'objet de 53 éditions tirées chacune à 6000 exemplaires avant 1939 ; *Le Tour de la France par deux enfants*, paru en 1877 sous le pseudonyme de G. Bruno, vendu à plus de 8 millions d'exemplaires et utilisé dans les écoles publiques et religieuses jusque

dans les années 1950, la *Géographie documentaire pour le cours moyen*, de Léon Abensour et Louis Planel, innovation pédagogique, avec carte d'un côté et texte et illustrations de l'autre, réimprimée 24 fois à 1,5 millions d'exemplaires. De génération en génération, la maison publie toujours des ouvrages scolaires, avec les mêmes auteurs. En 2015, elle prend le nom de Belin Education et sera le 2<sup>e</sup> éditeur de manuels au collège à l'occasion de la réforme des Collèges l'année suivante, avant de devenir leader du marché en 2017. Les éditions Belin et Presses universitaires de France fusionnent et deviennent Humensis.

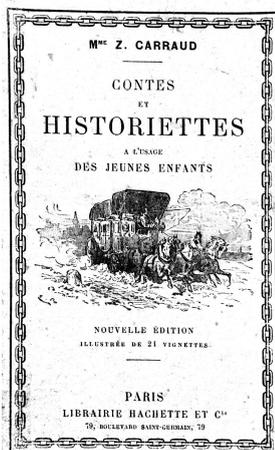


La géographie documentaire : France métropolitaine, France d'Outre-mer, Communauté : cours moyen / L. Abensour et L. Planel. Paris : E. Belin

Le Tour de France par deux enfants / G. Bruno. Paris : E. Belin, 1888

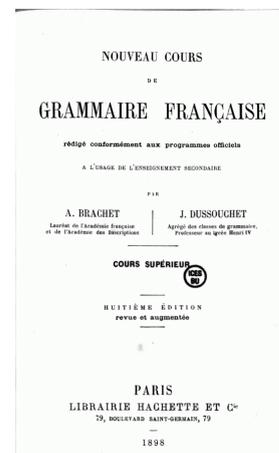
### Librairie Hachette (1826)

En 1826, Louis Hachette (1800-1864), breveté libraire, reprend la librairie classique et élémentaire de Jean-François Brédif et y crée sa propre librairie. Dès 1833, il reçoit des commandes du ministère de l'Instruction publique pour les écoles primaires. Le développement de la maison d'édition s'appuie sur l'édition scolaire et universitaire et les innovations marketing de Louis Hachette (il est notamment à l'origine de ce qu'on appelle aujourd'hui l'office et des librairies ferroviaires). Il crée également la fonction de directeur de collection (entre autres, Victor Duruy dirige la collection Histoire de France). Au XX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses éditions sont rachetées ou intègrent la maison, devenue Hachette Livre en 1992. Hachette Livre est aujourd'hui le premier éditeur français.



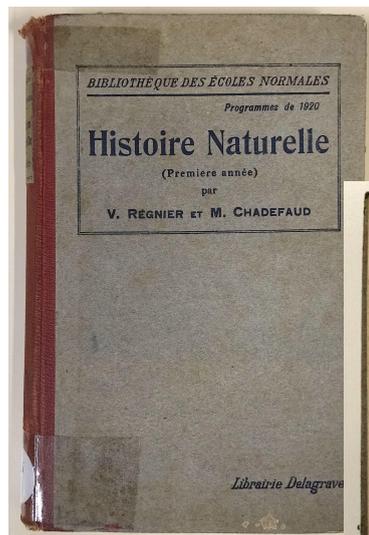
Contes et historiettes : à l'usage des jeunes enfants qui commencent à savoir lire : Contenant 21 gravures dans le texte / par Mme Z. Carraud, ... Paris : Librairie Hachette, 1908

Nouveau cours de grammaire française : rédigé conformément aux programmes officiels : à l'usage de l'enseignement secondaire / A. Brachet ... J. Dussouchet... Paris : Librairie Hachette et cie, 1898

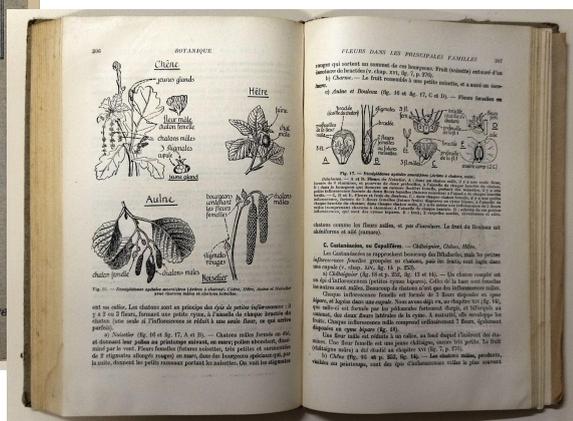


### Éditions Ch. Delagrave (1865)

En 1865, Charles Delagrave (1842-1934) reprend la librairie Dezobry et Magdeleine, qui prend son nom en 1896. La maison se spécialise dans l'enseignement primaire et secondaire : elle publie des manuels scolaires, mais également des revues pédagogiques, dont *L'école nouvelle*, dirigée par E. Devinat, directeur de l'École normale de la Seine, des revues destinées à la jeunesse (la revue *Saint-Nicolas*, *L'écolier illustré*) et du mobilier et matériel scolaire. Elle se spécialise dans l'entre-deux-guerres dans l'enseignement technique. Parmi les collections : le *Cours complet d'enseignement littéraire et scientifique*, célèbre collection de vulgarisation scientifique en association avec J.-H. Fabre, pédagogue et entomologiste ; la *Bibliothèque des écoles normales*, la *Bibliothèque des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles* et la *Bibliothèque des écoles pratiques de commerce et d'industrie*, sous la direction de Félix Martel ; le *Cours complet d'enseignement primaire élémentaire*, sous la direction d'Emilien Cazes, vendue à plus de 4 millions d'exemplaires. La maison d'édition participe également au développement de la géographie : en 1872, elle devient l'éditeur du *Bulletin de la société de Géographie*, devenu *La Géographie*, de Ludovic Drapeyron, auteur d'atlas, cartes et manuels scolaires. La maison d'édition demeure entreprise familiale jusqu'en 1995.



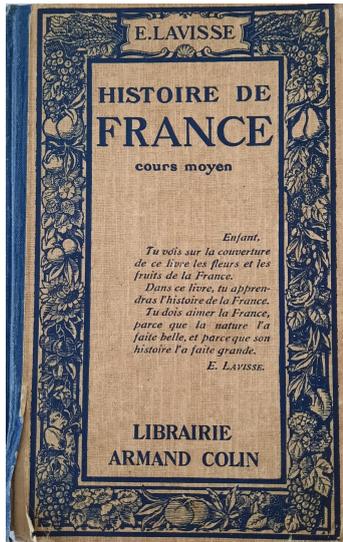
Histoire naturelle : Première année :  
d'après les programmes du 18 août 1920  
/ par V. Régnier, ... et M. Chadefaud, ...  
Paris : Delagrave, 1939



Lectures moyennes illustrées : pour les  
enfants de 9 à 12 ans : 114 lectures, 21  
poésies, 10 reproductions d'œuvres d'art  
/ par E. Devinat ; avec la collaboration de  
A. Beiot, ... P. Devinat, ... A. Tournel, ...  
Paris : Librairie Ch. Delagrave, 1913

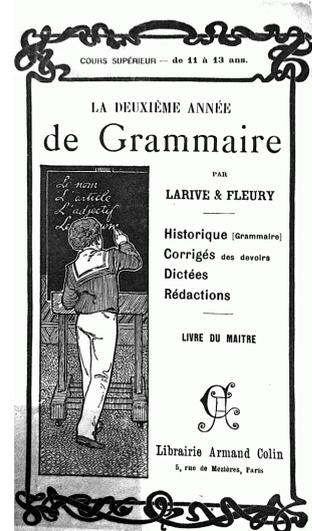
### Éditions A. Colin (1870)

La maison d'édition Armand Colin est créée en 1870 par Auguste-Armand Colin (1842-1900), en association avec Louis Le Corbeiller. La maison se consacre à l'édition de manuels scolaires et devient une référence dans le monde de l'enseignement. Dès 1871, la *première année de grammaire*, de MM. Larive et Fleury, connaît le succès. L'éditeur profite des lois scolaires de Jules Ferry pour s'agrandir et faire appel à des grands noms de l'Université qui défendent les idées républicaines : Ernest Lavisce et son *Histoire de France* (27 volumes), Paul Bert en sciences naturelles et Pierre Foncin en géographie. Il publie également les cartes murales de Paul Vidal de La Blache. Depuis les années 1970, la maison d'édition s'est spécialisée dans l'édition universitaire avec des collections emblématiques telles que "U", "Cursus" ou "128". En 1987, elle fusionne avec les éditions Masson, avant d'être rachetée par les Presses de la Cité, puis Hachette Livre. En 2014, elle fusionne avec Dunod.



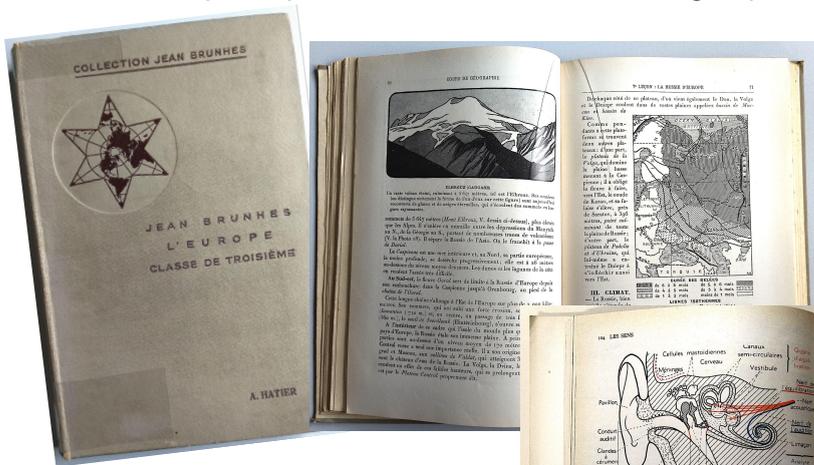
*Histoire de France : cours moyen / Ernest Lavisse. Paris : Librairie Armand Colin, 1912*

La deuxième année de grammaire : révision, syntaxe, style, littérature, histoire littéraire, 380 exercices d'orthographe et rédaction, lexique ... : Livre du maître / par MM. Larive et Fleury. Paris : Librairie A. Colin, 1901

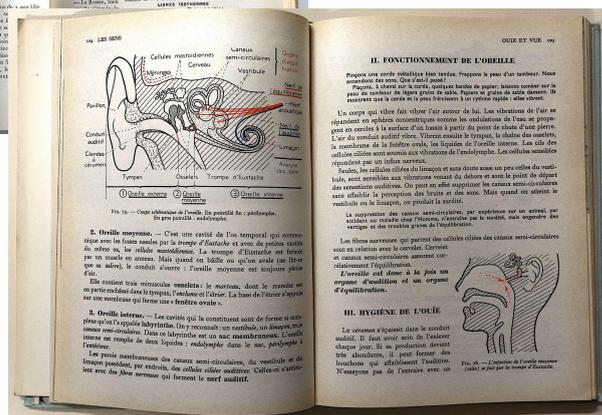


**Éditions Hatier (1880)**

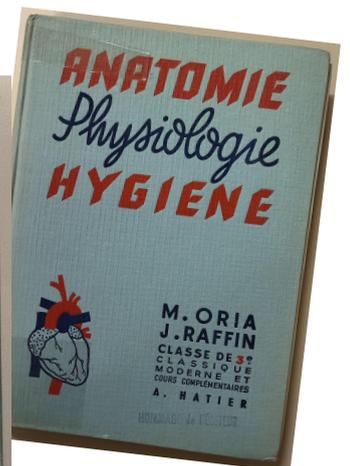
Alexandre Hatier (1856-1926) fonde les Éditions Hatier en ouvrant sa librairie d'éducation en 1880, qui prendra le nom de librairie Hatier en 1910. Dès l'année 1886, elle se lance dans l'édition de manuels scolaires. En 1913, la librairie Hatier publie le *Dictionnaire des huit mille verbes usuels de la langue française*, connu comme le *Bescherelle* (du nom de son auteur Louis-Nicolas Bescherelle). Au décès d'Alexandre Hatier en 1927, sa femme et sa fille reprennent la suite de la librairie. Elles vont notamment enrichir le catalogue d'ouvrages scolaires. Les petits-fils Jean et Michel prendront la suite. Après la Seconde Guerre mondiale, le catalogue des ouvrages scolaires se diversifie avec des ouvrages de géographie (collection Jean Brunhes), d'histoire (collection de Louis Genet) ou de sciences naturelles (collection de Marcel Oria). Dans les années 1970, la maison d'édition développe sa collection d'ouvrages parascolaires en éditant ses premiers cahiers de vacances pour les écoles primaires et le Bescherelle ainsi que la collection Profil (présentant des œuvres littéraires) perdurent. En 1989, Bernard Foulon, arrière-petit-fils d'Alexandre, reprend l'entreprise qui est achetée et rattachée au groupe Hachette Livre.



*Cours complet de géographie pour l'enseignement secondaire : classe de troisième / par Jean Brunhes, ... L'Europe. Paris : Librairie A. Hatier, 1936*

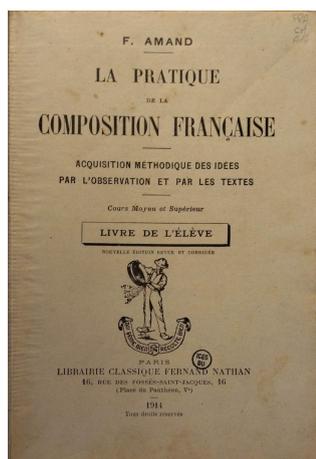


*Anatomie et physiologie, microbiologie et secourisme, hygiène : programme du 21 septembre 1944 et du 24 juillet 1947 : classe de troisième : enseignement classique et moderne et cours complémentaires / M. Oria, ... J. Raffin, ... Paris : Librairie A. Hatier, DL 1957*

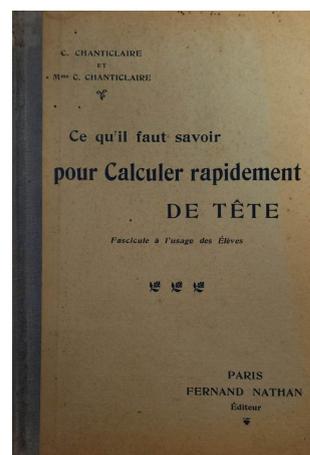


## Éditions F. Nathan (1881)

Employé chez Charles Delagrave, Fernand Nathan (1858-1947) crée sa propre maison d'édition en 1881. Attaché aux idées républicaines, il donne comme mission à sa maison la diffusion "du savoir et l'envie d'apprendre". Il conçoit des manuels adaptés aux nouveaux programmes et participe au mouvement d'éducation nouvelle et de rénovation pédagogique. Parmi les ouvrages les plus connus : *Mes premières lectures : contes et historiettes morales*, de A. Pierre, A. Minet et Aline Martin, *l'Instruction morale et civique : l'homme, le citoyen*, du député Jules Steeg, ou les manuels d'histoire d'Auguste Ammann et Ernest-Charles Coutant, très appréciés des enseignants du secondaire. Son fils, Pierre, qui reprendra la maison après sa mort en 1947, introduit la couleur dans les livres. Il est l'un des premiers à publier des cahiers de vacances dans les années 1950. En plus des manuels scolaires, Fernand Nathan lance des collections de pédagogie à l'usage des professeurs, des ouvrages de littérature jeunesse, ainsi que des jeux éducatifs. Associé à Pauline Kergomard et Suzanne Brès puis à Decroly, Fernand Nathan conçoit les premiers jeux éducatifs destinés aux écoles maternelles. En 1833, il crée un département réservé aux enfants en bas-âge. Parallèlement, il publie des ouvrages pour les écoles normales supérieures. La maison touche un large public, notamment parmi les classes plus populaires.



*Ce qu'il faut savoir pour calculer rapidement de tête : fascicule à l'usage des élèves / par C. Chanticleire, ... et Mme C. Chanticleire, ... Paris : Librairie classique Fernand Nathan, [1915]*



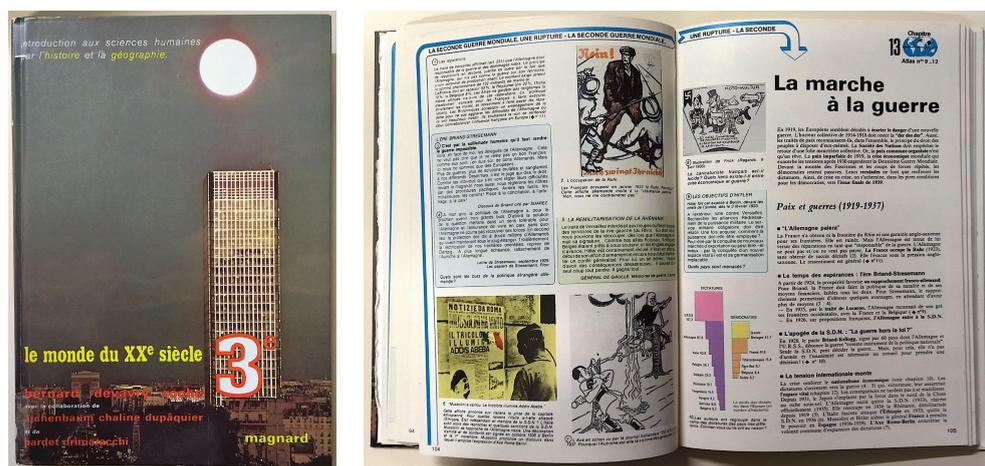
*La pratique de la composition française : acquisition méthodique des idées par l'observation et par les textes : cours moyen et supérieur / F. Amand. Paris : Librairie Classique Fernand Nathan, 1914*

## Des éditions scolaires nées au XXe siècle

Dans la première moitié du XXe siècle, le milieu de l'édition scolaire connaît une certaine stabilité : les programmes varient peu et les manuels, avec couverture cartonnée, imprimés en masse à la fin du XIXe siècle s'usent lentement. Le contenu des livres change tout de même en fonction des évolutions sociales, économiques et politiques, tandis que la forme s'adapte aux nouvelles techniques pédagogiques et commerciales (mise en page, place grandissante de l'illustration, dont la couleur était très peu utilisée avant la fin de la Seconde Guerre mondiale et réservée généralement aux cartes de géographie). L'édition scolaire est essentiellement parisienne et l'enseignement primaire constitue sa branche principale. Se développent, par ailleurs, les livres pédagogiques, les annales d'examens ou les cahiers de vacances.

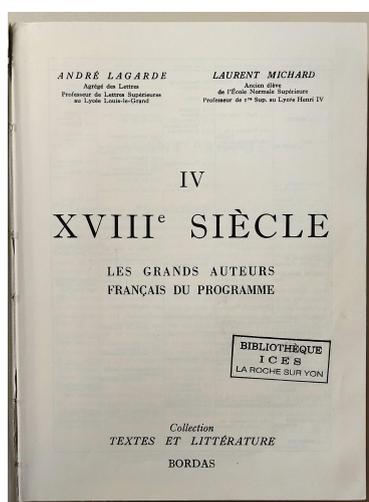
## Éditions Magnard (1933)

Les éditions Magnard sont fondées en 1933 par Roger Magnard qui invente le cahier de vacances pour accompagner les élèves d'une classe à l'autre. Il publie sa première collection de manuels scolaires après la guerre, avec notamment la méthode de lecture *Rémi et Colette*. La maison est dirigée par son fils, Louis Magnard, entre 1973 et 1993, avant d'être reprise par le groupe Albin Michel, en 1995, qui confie la direction à Isabelle Magnard, petite fille du fondateur. Les éditions Magnard sont aujourd'hui le troisième groupe d'éducation en France.



Le monde du XXe siècle : classe de 3e / Alain Jean-Michel Bernard, Jacques Devavry, Michel Roche,... ; cartographie de Pierre Lanselle. Paris : éditions Magnard, DL 1980

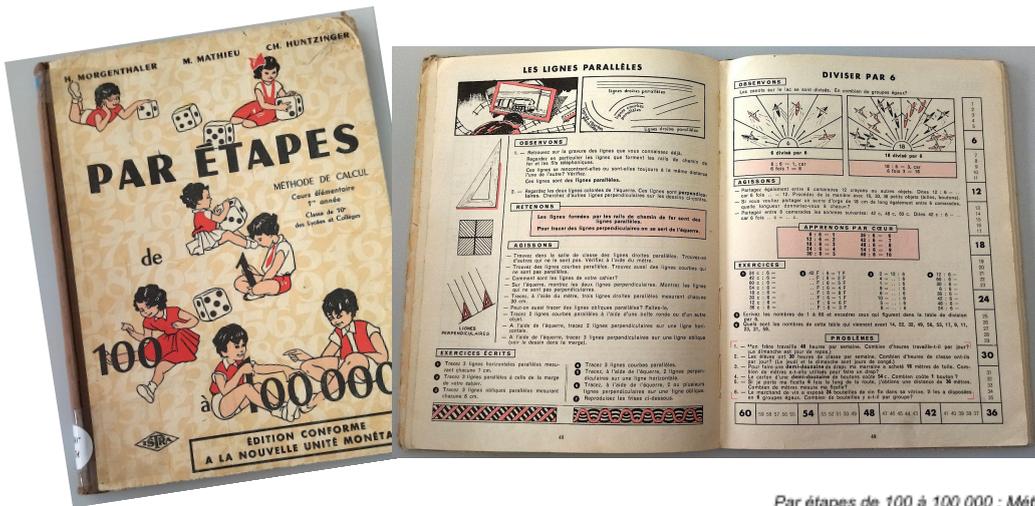
## Éditions Bordas (1946)



Anciennement "Éditions Françaises Nouvelles" à Grenoble, les Éditions Bordas voient le jour en 1946, créées par Pierre Bordas et son frère Henri. Spécialisées dans les livres scolaires, parascolaires et pédagogiques, elles publient notamment, dès 1948, le premier volume de la collection *Lagarde et Michard*, composée de 6 volumes sur la littérature du Moyen-Âge au XXe siècle. Les éditions se spécialisent également dans la publication de dictionnaires et encyclopédies. En 1972, elles rachètent les sociétés Dunod et Gauthier-Villars, avant d'être rachetées par les Presses de la Cité en 1977. Elle est aujourd'hui une filiale du groupe Fernand Nathan.

XVIIIe siècle : les grands auteurs français du programme / André Lagarde,... Laurent Michard,... Paris : Bordas, DL 1959

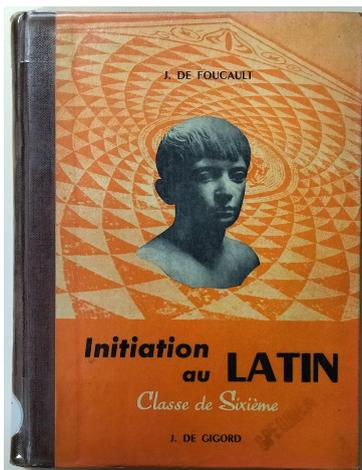
D'autres éditeurs voient le jour aux XIXe et XXe siècle, tels que les **éditions Gedalge**, créées en 1843 par Émile Gedalge ; les **éditions ISTR**A, créées par les Imprimeries Strasbourgeoises en 1929 ; ou encore les **éditions Bourrelier**, fondées en 1931 par Henri et Michel Bourrelier.



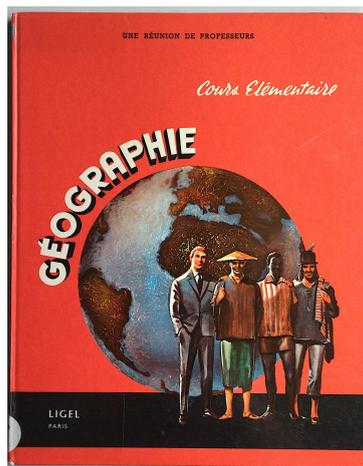
Par étapes de 100 à 100 000 : Méthode de calcul : Cours élémentaire 1ère année, classe de 10e des lycées et collèges ; Edition conforme à la nouvelle unité monétaire / H. Morgenthaler, M. Mathieu, Ch. Huntzinger,... Paris : Librairie Istra, DL 1960

Les éditions catholiques

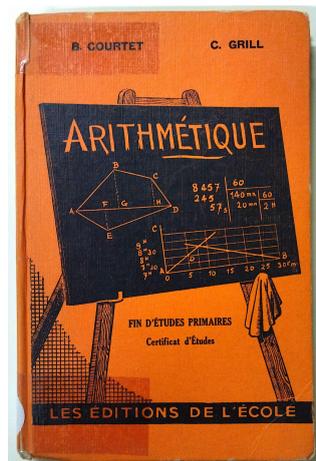
Si certains éditeurs, comme Belin ou Delagrave, dont la production fournit essentiellement les écoles publiques, publient également des manuels utilisés par les écoles privées, une distinction apparaît entre les éditeurs, à l'image du système éducatif français. **J. de Gigord**, qui reprend les activités des **éditions Poussielgue Frères**, créées en 1833, se spécialise dans les livre scolaires destinés à l'école libre ; tout comme la **Librairie générale de l'enseignement libre (LIGEL)**, fondée en 1909 par les Frères des écoles chrétiennes, ou les **éditions de l'École**, maison scolaire catholique créées en 1913 par Raymond Fabre.



Initiation au latin (classe de sixième) / par J.-A. de Foucault,... Paris : J. de Gigord, DL 1955



Géographie : cours élémentaire (1re et 2e années) : classes de 10e et 9e / L. Michel. Paris : LIGEL, 1964



Arithmétique : classes de fin d'études primaires, certificat d'études / B. Courtet, C. Grill. Paris : les Éditions de l'École, DL 1959